

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_102

**DELIBERATION N° 102 : REFACTURATION DES CHARGES LOCATAIRE
APPARTEMENT 1 RUE MARIE WUARA**

Madame le Maire explique que suite au départ de la locataire de l'appartement 1 rue Marie Wuara, il convient de refacturer les charges de gaz car la facture est plus élevée que les charges mensuelles payées par la locataire.

Charges mensuelles du 01/03/2023 au 31/05/2024 :

- 50 € * 15 mois = 750 €
- Facturation gaz : 2497,13 €
- Somme à refacturer : 1747,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la refacturation des charges pour un montant de 1747,13 € et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :
05/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_103

DELIBERATION N° 103 : AUGMENTATION DES HEURES D'UN AGENT

Madame le Maire explique que pour palier au sous-effectif du secrétariat et à l'accroissement des tâches, il a fallu augmenter les heures d'un agent de la collectivité, Madame GOUTHIER Marie.

Cet agent était sur un contrat de 20 h semaines, Madame le Maire fait la proposition d'augmenter de 10 h les horaires de l'agent, ce qui le ferait passer à 30 h semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'augmentation des heures de Madame GOUTHIER Marie et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_104

DELIBERATION N° 104 : RECENSEMENT CHEMINS RURAUX

L'article 102 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi 3DS) a introduit un mécanisme permettant aux communes de recenser leurs chemins ruraux (codifiés à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

Pour rappel, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Suite à l'aménagement foncier sur la commune, il a été mis en lumière que ne nombreux chemins ruraux sont aujourd'hui exploités par des agriculteurs sans mesures compensatoires d'autres sentiers de dessert.

Les chemins ruraux, domaine privé de la commune sont soumis à l'appropriation par prescription trentenaire.

Il est donc nécessaire de procéder à un recensement qui nécessitera par la suite la réalisation d'une enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins



ruraux doit être prise dans un délai maximum de deux ans à compter de la présente délibération.

Madame le Maire précise que cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins conformément à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime pendant deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la réalisation du recensement des chemins ruraux.

Il autorise également Madame le Maire à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation de publicités légales, et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_105

DELIBERATION N° 105 : CREANCES BONIN

Madame le Maire explique que suite au décès de Monsieur BONIN, locataire rue Henri Poulet, il convient d'établir les créances dues qui seront imputables aux Domaines nommés curateur exécutoire de la succession BONIN.

Ces créances s'élèvent à 5 551,27 € :

- Loyers non payés : 4 238,64 €
- Récupération conso eau du 15/07/2019 au 01/12/2020 : 226,38 €
- Frais de gardiennage : 10 €/mois soit 350 € (du 01/01/2022 au 30/11/2024)
- Frais d'huissier : 736,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la refacturation des créances et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_106

DELIBERATION N° 106 : CREANCES LOIZEAU

Madame le Maire explique que suite à la mise en péril du bien de M. LOIZEAU il convient d'établir les créances dues qui lui sont imputables via sa tutelle.

Ces créances s'élèvent à :

Expert : 634,82 €

Mise en sécurité du bâtiment : 4 812,00 €

Soit un total de 5 446,82€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la refacturation des créances et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_107

**DELIBERATION N° 107 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle que le CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Il contient les indicateurs qui sont saisis par voie électronique dans le SISPEA et qui permettra d'informer les usagers du service sur la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site
www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_108

**DELIBERATION N° 108 : CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE 2025
- MMD 54**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement sans l'assainissement.

Cette convention comprend :

- Assistance technique réseaux, suivi régulier et travaux s'y rapportant
- Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant
- Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme
- Le tarif est de 0,70 €/habitant/an pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de solliciter l'assistance technique du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans les domaines précités, approuve le versement au Conseil Départemental de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, et autorise le Madame le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_109

**DELIBERATION N° 109 : PROJETS COMMUNAUX : VALIDATION DES PROJETS
DE L'ANCIENNE CASERNE, DE LA MAISON RDM**

Madame le Maire présente les conclusions du dossier de restitution de la résidence d'architecture sur les biens de l'ancienne caserne des pompiers et de la Maison RDM.

HALLE ARTISANALE & ESPACE ASSOCIATIF

Dans l'ancienne caserne de pompiers, le volume important de la halle accueillant les camions offre une hauteur intéressante, propice au développement de 3 ateliers d'artisanat. L'espace actuellement utilisé par l'association des Semeurs d'Art est conservé en tant qu'espace de travail mutualisable, accessible aux associations comme aux entreprises.

LOGEMENTS ET CAFÉ

Au sein de l'actuelle Maison de la Radio, l'aménagement d'un rez-de-chaussée actif, par exemple un café, est proposé pour animer la place Wuara. Au rez-de-jardin et aux étages, trois logements de typologies variées seront créés, afin de renouveler l'offre locative en centre-bourg. Situés à proximité de la serre communale et du jardin attenant, ces logements bénéficieront de cette aménité comme espace de vie extérieur.

NOUVELLE PLACE WUARA

Une attention particulière est portée à la place Wuara, qui joue un rôle de lien entre ces différents équipements. Un aménagement sobre mais efficace est envisagé pour cet



espace public, dans le but de mettre en valeur la richesse programmatique des bâtiments qui l'entourent. La place accueillera un espace de rencontre et une extension des activités intérieures, reflétant ainsi la vitalité thiaucourtoise, favorable au développement économique et social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE valide les projets présentés et charge Madame le Maire de déposer les dossiers de subventions et à signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_110

**DELIBERATION N° 110 : REGULARISATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION
POUR L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE**

Madame le Maire explique que lors de la dernière assemblée, il a été voté par le Conseil Municipal les subventions aux associations.

Lors de la retranscription des montants sur la délibération, une erreur de frappe a été commise indiquant une subvention de 2000 € pour l'AFR alors qu'il avait été voté de leur allouer 2500 €.

Il convient donc de rectifier le montant de la subvention pour l'Association Familiale Rurale à 2500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la rectification du montant de la subvention de l'AFR et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Monsieur SIMON Roger se retire du vote

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_111

**DELIBERATION N° 111 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE POUR LA SAINT NICOLAS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la fête traditionnelle de Saint Nicolas a été confiée depuis des années à l'Association Familiale Rurale.

Les membres de l'association organisent chaque année un spectacle, un gouter et la distribution de gourmandises aux enfants du village.

Cette année, l'association fait appel à une comédie musicale pour divertir les enfants et le coût de cette animation est plus onéreux que la diffusion du film.

C'est pourquoi l'AFR sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 800 €, en sachant qu'aucun frais n'incombe à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Familiale Rurale de 500 € afin de payer la comédie musicale sur présentation de la facture et qu'elle s'acquitte des charges de la salle et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Monsieur SIMON Roger se retire du vote

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_112

**DELIBERATION N° 112 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE PNRL :
PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES**

Madame le Maire explique qu'en tant que commune adhérente au Parc Naturel Régional de Lorraine, la commune peut bénéficier du programme de plantation de haies pour la saison 2024-2025.

Le Parc se propose d'accompagner les demandes de plantation faites par toute structure afin de leur donner une cohérence et de les inscrire pleinement dans les objectifs de maintien et de renforcement de la Trame Verte et Bleue prévus dans la Charte et d'orienter le choix et la localisation des demandes individuelles de plantations dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la signature de la convention entre la commune et le PNRL pour le programme de plantation de haies et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_113

DELIBERATION N° 113 : VENTE DU VELO CARGO

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de vendre le vélo cargo car il n'est plus utilisé.

Proposition de vente à 3000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la vente du vélo cargo au tarif proposé et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**

05/11/2024

Date d'affichage :

05/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mr BURGER Roger à Mr GATIMEL Allan

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mr BURGER Roger

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Sonia

DCM n°20241211_114

DELIBERATION N° 114 : TRANSFERT ASSAINISSEMENT : MOBILISATION DES EXCEDENTS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en vue du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Mad et Moselle, il y a lieu de statuer sur le transfert des excédents de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le transfert des excédents à hauteur de 50 % déduction faites des restes à charge, des restes à réaliser, des travaux commencés et non finalisés, et des provisions pour non-valeurs et des provisions des avoirs et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 10
10 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT

